

## Proposition de terres agricoles : Prise de Trillou

Saint-Pierre d'Oléron, le 21/11/2024

Madame, Monsieur,

La **Communauté de communes de l'île d'Oléron** est propriétaire de **parcelles agricoles** sur la commune du **Château d'Oléron** et recherche des Sauniers en mesure d'exploiter et de gérer ce site.

Propriétaire :	Communauté de commune de l'île d'Oléron
Nature du terrain :	Bosses de marais (prés) et surfaces en eaux
Usage exigé :	Saliculture
Bâtiments :	Absence de bâti
Commune	Le Château d'Oléron
Section	AX
Numéro	342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355.
Lieu-Dit	Prise de Trillou
Surface	5,6025 ha dont 2,6925 ha de prés et 2,9100 ha d'eaux
Bail rural	Bail rural environnemental.
Potentiel évalué	Entre 30 et 40 aires saunantes / Extension possible +/- 30aine d'aires saunantes.
Contraintes du site	- Cabane de vente avec stationnement non envisagé. -Cabane pour stockage de matériel et abri du saunier potentiellement envisageable.
Etude potentiel salicole	Une étude salicole du site est disponible à la communauté de communes à titre consultatif.

### Localisation et accès :

L'accès au site se fait par la route départementale n°126 en direction de Grand Village Plage. Comme indiqué sur le plan, l'accès au site se fait par la rue des Vieilles Pierres dans le virage du lieu-dit de Trillou. Prendre ensuite le chemin rural puis le pont en pierre.

**Se référer carte des parcelles en Annexe.**

### Principaux engagements à respecter :

#### Gestion des marais salants pour favoriser la biodiversité :

- Absence d'intervention mécanique sur les abords des différents compartiments entre mi-mars et mi-juillet sauf accord des instances compétentes (DREAL, DDTM, N2000 et CCIO).
- Privilégier le travail manuel du réseau hydraulique au travail mécanique.
- Entretien régulier des salines et de leurs abords en maintenant les différentes strates de végétation et les espèces remarquables typiques de ces milieux.
- Entretien des bosses de marais (en direct ou via un agriculteur partenaire).
- Calendrier de travail respectueux des périodes de reproduction de la faune et de la flore.
- Si fauche des bosses de marais, travaux effectués après le 15 juin et exporter la matière.
- Absence de traitement sanitaire sur l'ensemble de la saline et de ses abords.
- Interdiction de stockage de tout élément étranger à la saline (ferrailles, fibrociment, pneus...) sauf bâches strictement nécessaires pour la couverture des tas de sel.
- Absence de brûlage.
- Pas de pâturage sur les bosses de marais en période hivernale.

#### Éléments patrimoniaux sur le site :

- Le pont en pierre est uniquement apte à reprendre les charges d'un véhicule léger (3,5 T) du type camion benne ou utilitaire. Pas d'autres types d'engins admis par cette voie.
- Conserver et ne pas déplacer les pierres patrimoniales présentes sur le site.
- Maintien de la mare d'eau douce.

### Références cadastrales :

Commune	Section	Parcelle	Lieu-Dit	Surface cadastrale (ha)
Le Château d'Oléron	AX	0342	Prise de Trillou	0,0500 ha d'eaux
Le Château d'Oléron	AX	0343	Prise de Trillou	0,4495 ha d'eaux
Le Château d'Oléron	AX	0344	Prise de Trillou	0,2185 ha de prés
Le Château d'Oléron	AX	0345	Prise de Trillou	0,0495 ha de prés
Le Château d'Oléron	AX	0346	Prise de Trillou	0,0415 ha de prés
Le Château d'Oléron	AX	0347	Prise de Trillou	0,3695 ha d'eaux
Le Château d'Oléron	AX	0348	Prise de Trillou	0,4185 ha d'eaux
Le Château d'Oléron	AX	0349	Prise de Trillou	0,1670 ha de prés
Le Château d'Oléron	AX	0350	Prise de Trillou	1,0285 ha de prés
Le Château d'Oléron	AX	0351	Prise de Trillou	0,8910 ha d'eaux
Le Château d'Oléron	AX	0352	Prise de Trillou	0,9465 ha de prés
Le Château d'Oléron	AX	0353	Prise de Trillou	0,2465 ha d'eaux
Le Château d'Oléron	AX	0354	Prise de Trillou	0,4850 ha d'eaux
Le Château d'Oléron	AX	0355	Prise de Trillou	0,2410 ha de prés
			<b>Total</b>	<b>5,6025 ha</b>

**Total des surfaces : 5,6025 ha dont 2,91 ha de surfaces en eaux.**

Des subventions aux travaux de remise en état du marais sont possible à hauteur de 80% (20% CDCIO, 60% département de Charente Maritime), si le porteur de projet justifie d'au moins deux années d'expérience professionnelle ou une formation diplômante du BPREA de l'EFEA de la Turballe

Le comité d'attribution foncière jouera également le rôle de comité sélection pour pouvoir solliciter ces aides à la remise en saliculture du marais.

### **Les candidatures devront comprendre à minima :**

- La fiche de candidature complétée
- Un dossier décrivant le projet dans son ensemble, la future exploitation et gestion du marais, comment le projet s'inscrit sur le territoire, justification d'une expérience professionnelle...
- Un business plan projetant le projet sur 3 à 5 ans

Détail des pièces

#### **1. La fiche de candidature complétée**

La fiche de candidature doit être remplie avec rigueur et exactitude. Elle constitue la première impression donnée à la commission de sélection et doit donc comporter toutes les informations essentielles demandées :

- **Coordonnées du candidat** : Nom, prénom, adresse, téléphone, email.
- **Statut du candidat** : Personne morale ou physique, avec des détails sur le statut juridique (individuel, société, association, etc.).
- **Description succincte du projet** : Résumé en quelques lignes des objectifs du projet agricole, des principales activités prévues et de la vision à long terme.
- **Capacités techniques** : Compétences, formations, diplômes ou certifications liées à l'agriculture ou à la gestion de sites agricoles.
- **Partenaires éventuels** : Mentionner les coopérations envisagées avec d'autres acteurs locaux ou régionaux (coopératives, associations, institutions publiques, etc.).
- **Disponibilité et motivation** : Clarification de l'engagement du candidat, de sa motivation à s'investir sur le territoire.

#### **2. Un dossier décrivant le projet dans son ensemble**

Le dossier doit présenter une vision claire et cohérente du projet. Il doit montrer comment le candidat prévoit de valoriser et gérer le marais

##### **a) La future exploitation et gestion du marais**

Le candidat doit détailler :

- **L'aménagement prévu du site** : Quelle aménagement du marais, le nombre d'aires saunantes

- **Les méthodes de production** : Quelles seront les techniques de gestion des marais (entretien des fossés, gestion de l'eau, préservation de la faune et de la flore) ?

#### **b) Comment le projet s'inscrit sur le territoire**

Il est important que le projet ait un lien fort avec le territoire. Le candidat doit démontrer qu'il comprend les enjeux locaux.

Le candidat doit prouver qu'il possède une expérience professionnelle en lien avec la saliculture. Cette section devrait inclure :

- **CV détaillé** : Expérience professionnelle dans le secteur agricole, les compétences spécifiques et les réalisations majeures.
- **Références professionnelles** : Des contacts ou lettres de recommandation d'anciens employeurs, partenaires ou institutions.
- **Certifications ou formations** : Mentionner les formations (BPREA saliculture, agriculture, gestion de marais, , etc.).
- **Exemples de projets antérieurs** : Présenter brièvement des projets agricoles ou des réalisations antérieures, en mettant l'accent sur les compétences acquises et les leçons tirées.

### **3. Un business plan projetant le projet sur 3 à 5 ans**

Le business plan est un document clé qui montre la viabilité économique et financière du projet. Il doit couvrir les aspects suivants :

#### **a) Analyse du marché et des débouchés**

- **Étude du marché local** : Quelle est la demande pour les produits ou services agricoles proposés ? Qui seront les principaux clients et types de ventes ?
- **Concurrence et opportunités**

#### **b) Plan d'exploitation sur 3 à 5 ans**

- **Production et rendements prévisionnels** : Estimation des quantités produites (Fleur de sel, gros sel, etc.) par année et évaluation de l'évolution des rendements.
- **Coûts de production** : Détail des coûts liés à l'exploitation, incluant les coûts initiaux (matériel, infrastructures) et les coûts récurrents (main-d'œuvre, entretien).
- **Recettes prévisionnelles** : Estimation des revenus générés par les différentes activités (vente directe, partenariats, subventions, etc.).

#### **c) Plan de financement**

- **Investissements initiaux** : Quels seront les besoins en termes d'infrastructures, de matériel, ou de personnel dans les premières années ?

- **Sources de financement** : Le candidat doit indiquer comment il compte financer ces investissements (fonds propres, emprunts, subventions, partenariats). Mentionner les aides ou subventions potentielles liées à l'agriculture ou aux projets locaux.
- **Trésorerie prévisionnelle** : Projections financières détaillant les flux de trésorerie sur plusieurs années, pour démontrer que le projet est financièrement durable et autosuffisant à terme.

### **Conclusion :**

L'objectif est de présenter un dossier complet, précis et cohérent qui démontre non seulement la faisabilité économique du projet, mais aussi son impact positif sur le territoire de l'île d'Oléron et son intégration dans les dynamiques locales. Un projet bien structuré et en phase avec les attentes locales maximisera les chances de succès de la candidature.

Une mesure de MAEC sel est en place sur l'île d'Oléron, les futures installés pourront en faire la demande.

### Contraintes notables des territoires de marais :

- Risque de submersion
- Présence de sangliers
- Présence de ragondins

**Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :**

**Les candidatures écrites (voir fiche de candidature + argumentaire complémentaire développé) sont à adresser à la Communauté de communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :**

**Jérôme Pohu**  
**agriculture@cdc-oleron.fr**  
**Service Développement Economique – Agriculture durable**  
**Communauté de communes de l'île d'Oléron**  
**59 route des Allées**  
**17310 Saint-Pierre d'Oléron**

**Réception des candidatures jusqu'au 10/01/2025, 17h**

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

## Annexe - Cartes de localisation

